

1 >> Etat des lieux (chiffres au 31 décembre 2025)

- **628** Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE)
- **4991** Assistants Maternels agréés (AM) dont **4605** en activité

Plan de contrôle des équipes du département des Yvelines en charge de l'agrément et du contrôle des assistants maternels et des EAJE départementaux

Accueil individuel (AM) *

Niveau de priorité de la prochaine visite d'évaluation	Échéance cible de la prochaine visite	Critères permettant de guider le niveau de priorité de la prochaine visite d'évaluation
5	Critique	Dans les deux mois qui suivent <ul style="list-style-type: none"> • Accueil d'un premier enfant (après premier agrément, après suspension, après cessation temporaire d'activité) • Conditions de sécurité non assurées (visite de conformité après avertissement / mise en demeure), dépassement de la capacité d'accueil, accueils non déclarés
4	Fort	Entre 2 et 6 mois <ul style="list-style-type: none"> • Suspension dans les 12 derniers mois • Plusieurs manquements significatifs ou graves constatés et ayant fait l'objet de lettres de rappel sur les 12 derniers mois
3	Moyen	Entre 6 et 12 mois <ul style="list-style-type: none"> • Renouvellement à venir dans les 12 prochains mois • Restriction d'agrément • Augmentation de la capacité d'agrément acceptée par le Département • Absence de déclaration d'accueil dans les 12 derniers mois
2	Faible	Entre 12 et 24 mois <ul style="list-style-type: none"> • Modification d'agrément demandée par l'assistant maternel et accordée par le Département
1	Très faible	Tous les 24 mois <ul style="list-style-type: none"> • Autre assistant maternel ne répondant pas aux critères ci-dessus

Accueil collectif (EAJE) **

Type d'EAJE	Échéance cible de la visite
EAJE privé	1 fois par an
EAJE public	1 fois tous les 2 ans
EAJE DSP	1 fois tous les 18 mois

** Parallèlement à ces contrôles/ inspections régulier(e)s opéré(e)s par les équipes du département des Yvelines s'agissant des conditions d'accueil des enfants (encadrement par les professionnels, normes bâtimentaires, sécurité, fonctionnement,...), des contrôles spécifiques (sanitaires, droit du travail, répression des fraudes,...) ou financiers sont également opérés par les services préfectoraux et de la CAFY.

Enfin, dans le cadre des compétences de contrôle communes exercées par le Président du Conseil départemental et le Préfet en matière de « contrôle technique » des EAJE, des inspections conjointes peuvent ponctuellement être réalisées.

* Parallèlement aux actions de contrôles et inspections opérées par les services départementaux, ont également lieu des actions d'accompagnement individuel ou collectif.

2 Bilan annuel de la mise en oeuvre du plan de contrôle (chiffres au 31 décembre 2025)

PRINCIPALES NON-CONFORMITES A LA LOI ET A LA REGLEMENTATION CONSTATEES LORS DES CONTRÔLES :

Accueil individuel (1868 visites de contrôle réalisées chez 1646 AM) :

- Non-respect des obligations administratives (non-déclaration d'arrivées et de départs des enfants, non-respect des termes de l'agrément...);
- Problématiques sécuritaires (défiance des aménagements de sécurité au domicile, non-respect des recommandations de la MIN et du bébé secoué...);
- Problématiques concernant la santé du jeune enfant (non-respect des modalités de contrôle des vaccinations, non-respect des règles d'administration des médicaments...).

Accueil collectif (624 visites de contrôle réalisées dans 544 EAJE) :

- Problématiques de personnel (non-respect des règles de qualification et d'encadrement des enfants);
- Problématiques bâtimentaires (non-respect du référentiel bâtimenaire réglementaire national);
- Problématiques d'hygiène, de sécurité ou de fonctionnement de l'établissement (non-verification des vaccinations, non mise en place des différents protocoles prévus par la réglementation,...).

AM	
nombre total de contrôles réglementaires (visites) par le CD 78	1868
dont réalisées au domicile de l'AM	1823
dont réalisées en Maison d'Assistants Maternels	45
nombre de rappels aux obligations	116
nombre d'avertissements	13
nombre de suspensions	7
nombre de retraits d'agrément	17
nombre de refus de renouvellement	6

EAJE	
nombre total de contrôles réglementaires (visites) par le CD 78	624
dont réalisées en EAJE public	216
dont réalisées en EAJE privé	408
dont réalisées en crèche collective	616
dont réalisées en crèche familiale	6
dont réalisées en jardin d'enfants	2
nombre d'injonctions simples CD (mises en demeure)	4
nombre d'injonctions renforcées CD avec restriction de fonctionnement	4
nombre de fermetures provisoire (CD/Préfecture)	2
nombre de fermetures définitive (CD/Préfecture)	1
nombre total de contrôles conjoints réglementaires (CD et Préfecture)	7
injonctions conjointes (CD/Préf)	1
nombre total de contrôles dit "spécifiques" Préfecture 78	0
ayant donné lieu à sanction	0
nombre total de contrôles financiers CAFY	35
ayant donné lieu à sanction financière	0

Le bilan du plan de contrôle annuel 2025 fait état de :

- 86,6% d'EAJE contrôlés, tout établissement confondu et quel que soit l'objectif de temporalité de contrôle.
- 39,1% des AM en activité contrôlés cette année (dans le cadre du plan prévoyant le contrôle de l'ensemble de la profession sur une période de 2 ans), année de transition après réorganisation territoriale des services départementaux en charge de l'agrément et du suivi des assistants maternels.